



# PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
départementale  
des territoires

## CONSULTATION DU PUBLIC

**Objet : Motifs de la décision relatifs au projet d'arrêté préfectoral portant approbation du cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'Etat dans le département de la Haute-Loire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027.**

A l'issue de la période de consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral portant approbation du cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'Etat dans le département de la Haute-Loire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027, il a été constaté qu'aucune observation n'avait été formulée.

La commission technique départementale de la pêche a rendu un avis favorable sur le projet de cahier des charges lors de sa réunion du 10 juin 2022.

Ce cahier des charges a été établi selon le modèle type approuvé par l'arrêté ministériel du 20 décembre 2021. Il fixe en particulier le nombre et la délimitation des lots. Les articles concernant les pêcheurs professionnels et les pêcheurs amateurs aux engins et filets munis de licences, sans objet pour la Haute-Loire, ont été supprimés.

Le droit de pêche aux lignes est attribué par amodiation amiable à la fédération de pêche et de protection du milieu aquatique. Aucune association de pêche n'a effectué de demande de location.

En conséquence, l'arrêté préfectoral portant approbation du cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'Etat dans le département de la Haute-Loire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027 peut être publié et notifié à la fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de la Haute-Loire conformément à l'article R 435-17 du code de l'environnement et conformément au projet mis en consultation du public.

Le directeur départemental des territoires  
Bertrand DUBESSET

  
Bertrand Dubesset